MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 81 ZZZ 533 507

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune de Saint-Corneille à envoyer des Instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de Saint-Corneille.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom **Adresse** **Code postal** **Ville** **Pays**	**Nom** COMMUNE DE ST-CORNEILLE (SERVICE RESTAURATION) **Adresse** PLACE DE L'EGLISE **Code postal** 72460 **Ville** SAINT-CORNEILLE **Pays** FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Identification Internationale (IBAN)	**Identification Internationale de la Banque (BIC)**
IBAN LLLLI LLLLI LLLLI LLLLI LLLLI LLLI	LLLLI LLI LLI LLLI

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y
Paiement ponctuel Y

Signé à
Le (JJ/MM/AAAA):

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)

Nom du tiers débiteur

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de Saint-Corneille En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune de Saint-Corneille.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.